

## **Réunion du 8 février à la Mairie sur les rythmes scolaires**

### **Compte rendu**

Présents : M Casimir (représentant de l'Inspection d'Académie), plusieurs élus en charge des affaires scolaires, des enseignants, des membres du personnel non-enseignant (ATSEMS, cantine, BCD), des membres de l'ALAE, des représentants de parents d'élèves, des membres des associations de parents d'élèves.

La mairie a souhaité organiser cette réunion suite à la parution du décret concernant la réforme des rythmes scolaires qui prévoit une possibilité de report de la réforme à la rentrée 2014.

**Le but est de connaître les avis de chacun sur la mise en œuvre de la réforme dès la rentrée 2013 ou le report à la rentrée 2014, en tenant compte du « bien être des enfants ».**

Le représentant de la mairie précise bien que, en dernier lieu, c'est la mairie qui décidera.

#### **La réforme - point principal** :

- passage à 4 jours  $\frac{1}{2}$  de classe par semaine avec le retour à école le mercredi matin (dérogation possible pour le samedi).

-Les journées des écoliers ne doivent pas dépasser 5 heures  $\frac{1}{2}$  de classe par jour. (Il s'agirait de diminuer les journées de 45mins, Sur 4 jours)

L'organisation précise du temps scolaire appartient aux écoles (par le biais des conseils d'école) et à la municipalité. Si un accord n'est pas trouvé c'est l'IEN (Inspection de l'Education Nationale) qui tranche.

La décision de reporter à 2014 l'entrée en vigueur de cette réforme doit être prise avant fin mars.

M Casimir nous a donné les grandes lignes du décret et pense que ce n'est que le début d'une grande réforme.

#### **Les 2 options** :

- Soit mise en place à la rentrée 2013 et la Mairie obtient une subvention de 90€ par élève (ce qui correspond à une dotation globale de 21000€)

- Soit mise en place à la rentrée 2014 et une subvention beaucoup moins importante de 45€ par élève (soit 10000€).

Des échanges ont eu lieu sur l'organisation : les transports, (le conseil général a déjà pris des mesures pour être prêt à la rentrée 2013), les activités pédagogiques complémentaires et les activités périscolaires, les rythmes chrono biologiques, le centre de loisirs de St Lys (la commune de St Lys n'a pas encore décidé entre 2013 et 2014. Si c'est 2013 et si dans le même temps Ste Foy reste à 4 jours les enfants de Ste Foy ne pourront plus bénéficier du centre de loisirs de St lys le mercredi matin), l'aspect financier...

Parce que les dispositions du décret donnent aux collectivités la responsabilité de la nouvelle organisation scolaire la mairie propose de mettre en place un groupe de travail (commission) qui

réfléchira et fera des propositions. Cette commission sera composée de différents membres (enseignants, personnels des écoles/association de parents d'élèves/élus).

**Les différents interlocuteurs se sont positionnés :**

-Les enseignants sont plutôt pour le report à la rentrée 2014 et ont invoqué leur incompréhension concernant une énième réforme avec encore une période d'adaptation pour tout le monde. Ils demandent de donner plus de temps à la réflexion.

-Les autres intervenants sont plutôt favorables à une mise en œuvre dès la rentrée 2013 car ils ne voient pas l'intérêt d'un report : le décret va devoir être appliqué.

Si on démarre tout de suite, on peut le faire avec un projet construit d'abord pour septembre 2013 et qui sera affiné pour la rentrée 2014 grâce à la création de la commission.

**Si la réforme doit se mettre en place dès 2013, les enseignants font part de leur souhait pour une nouvelle organisation**

Les journées pourraient commencer à 9h jusqu'à 12h

Pause de 12h à 14h

Reprise à 14h jusqu'à 16h15

Mercredi 9h 12h.

La décision de la mairie doit intervenir rapidement pour pouvoir mettre en place la commission dès le mois de mars.

**L'élu aux affaires scolaires a été attentif aux questionnements et s'engage à nous tenir informés.**